



## Séance du Conseil municipal du mardi 15 décembre 2020

### Procès-verbal

---

<b>Présents</b>	M. Patrick FISCHLER, président Mme Isabelle MERMOUD, vice-présidente M. Blaise BOSSON M. Thierry BUBLOZ Mme Adélaïde CRUCHON Mme Sophie DÖRFLIGER Mme Candice EISSLER-GROS M. Jacques HUTIN M. Philippe ISELI M. Daniel MENETREY Mme Ursula ZIELAZEK	<b>Exécutif</b>	M. René JEMMELY, maire M. Éric GARDI, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		<b>Secrétaire</b>	M. Henri GANGLOFF
		<b>Procès-verbaliste</b>	M. Giovanni ERRICHELLI
<b>Excusés</b>	Mme Françoise CERUTTI Mme Alessia SCHMID		

---

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020
  2. Communications du Bureau du Conseil municipal
  3. Communications de l'Exécutif
  4. Propositions de l'Exécutif
- Délibérations**
- D 11-2020 P : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 500'000.- pour un amortissement complémentaire
  - D 12-2020 P : ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 230'000.- pour la réfection de tronçons routiers  
> rapport de la commission aménagement et travaux du 30 novembre 2020
5. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition :
    - subvention d'investissement relative à l'acquisition d'une halle de curling par les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex à hauteur de Fr. 1'000'000.- au total
  7. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021 (Proposition : 09.02 ; 23.03 ; 10.05 ; 22.06)
  8. Communications des commissions
  9. Communication des dates des prochaines séances des commissions
  10. Questions et divers



Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, ouvre la séance à 20h03 et prie les personnes présentes de bien vouloir excuser l'absence de **Mme CERUTTI** et de **Mme SCHMID**. Il procède dès lors à la lecture du premier point inscrit à l'ordre du jour :

## 1. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10.11.2020**

Hormis les rectifications suivantes :

Page 3, point 3.1, dernière phrase : *Pour le surplus, il regrette l'implication négative des milieux patronaux ...*,

Page 8, point 6, dernière ligne : *Mme Daniela KOPP*,

le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2020 est approuvé  
**À L'UNANIMITÉ des membres présents (10).**

*(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)*

## 2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

Le Président du Conseil salue le succès de la commune à l'occasion des dernières votations, qui s'est traduit par un résultat de « NON » à 65%. Il remercie toutes et tous pour leur implication. Il sera dès lors procédé à la mise en œuvre des mesures visant à la cessation de l'activité en question, conformément au choix du Peuple.

## 3. **Communications de l'Exécutif**

### 3.1 **Sablère du Cannelet SA**

**M. JEMMELY** confirme avoir contacté Me MEGEVAND dès le lendemain du vote évoqué ci-dessus, puis de l'avoir rencontré, en compagnie de ses deux successeurs. Il explique que la procédure en cours auprès du Tribunal fédéral (TF) était dans l'attente des résultats de la votation du 29.11.2020. Le suivi de l'affaire, et plus particulièrement son dénouement concret, repose désormais sur un avis à rendre par l'Office fédéral du développement territorial (OFDT), puis sur un arrêté du juge fédéral, à rendre d'ici au 25 janvier 2020. Aussitôt après, cet édit sera communiqué au Conseil d'État genevois (C.E.) pour exécution, soit la chronologie des dispositions visant à la cessation de l'exploitation dans un délai raisonnable (et contestable).



### **3.2 Aménagement des terrains Portier**

**M. JEMMELY** prend place derrière le rétroprojecteur et invite les personnes présentes à observer le plan du projet tel qu'affiché. Il en commente les divers éléments bâtis et espaces aménagés qui le composent, précisant que l'énergie de chauffage qui serait retenue est celle à pellets, la géothermie se révélant plus compliquée et chère qu'initialement prévu, tandis que l'OCEN n'y est pas favorable dans ce cas particulier.

En ce qui concerne le parking, les deux étages initialement prévus pour fournir la capacité voulue de 80 places ne pourront pas être réalisés, sauf coûts exorbitants, en raison de fortes contraintes hydrogéologiques. Il s'agirait de retenir une solution à un seul étage, d'une capacité de 55 places réparties et affectées ainsi :

- > 31 logements
- > 4 visiteurs
- > 6 animations/ commerces
- > 5 attributions à définir
- > 9 Réserve/ Apt de 6 pces

La sortie du parking à l'endroit prévu et à double accès est également rejetée par l'OCT ; il est préconisé la mise en place d'une entrée et sortie dans le même sens, avec feux de circulation conférant la priorité aux véhicules entrant (*NdR : système en vigueur au parking sous l'immeuble du 27 boulevard Helvétique*).

En dernier lieu, l'emplacement définitif des éco points devra également être repensé, afin de ne pas gêner la circulation.

Une ample discussion s'engage, où les élus demandent des précisions et s'interrogent sur divers éléments techniques et pratiques, notamment ceux liés au nombre de places de parking et aux impératifs exigés lors des demandes de soumissions de projets.

M. le Maire y répond en développant des solutions de principe, tout en indiquant que de façon générale, un projet issu d'un concours doit, toujours, être adapté aux contraintes administratives, légales et financières liées à une phase de réalisation pratique.

Le président met un terme au débat, en encourageant à ce qu'il se poursuive en commission.

### **3.3 Nouvelle table à la salle du Conseil**

**M. JEMMELY** annonce que la nouvelle table qui réunira le Conseil dès mars 2021, au-delà des places prévues pour l'Exécutif et la présidence du Conseil, comportera une capacité de 15 conseillers (au lieu des 13 actuels) ; ceci afin d'anticiper l'augmentation démographique de la commune. La structure est en acier et les plateaux en bois de frêne. Pour le surplus, des écrans tactiles seront disponibles autour de la nouvelle structure.



### **3.4 CAP Emploi**

**M. GOY** rapporte que ce dispositif intercommunal aidant les jeunes dans leur insertion professionnelle a annoncé qu'à la suite de modifications organisationnelles, leurs dépenses seront légèrement supérieures à celles qui étaient inscrites au budget ; il s'agit d'un dépassement de CHF 225.-. Pour le surplus, il encourage les élus à ne pas manquer de faire appel à cette structure associative dans les éventuelles recherches d'emplois jeunes.

### **3.5 Creux de Boisset**

**M. GARDI** informe que les balises de chantier qui étaient déposées à cet endroit depuis plus d'une année ont été définitivement retirées. Dès janvier 2021, un rendez-vous sur place sera organisé avec les entreprises et les services de l'État, afin de définir l'aménagement définitif.

### **3.6 Bois des Sables**

**M. GARDI** rapporte que deux arbres inclinés sur la route ont dû être enlevés sans attendre, tandis qu'une vingtaine d'autres arbres fera l'objet de coupes ultérieures. Il rappelle que l'entretien et la coupe des arbres en forêt qui représentent un danger pour les routes sont à la charge des communes.

### **3.7 Entretien et réparation routiers**

**M. GARDI** informe que des devis comparatifs ont été examinés, tandis que divers travaux de réfection bitumineuse seront réalisés en dehors d'éventuels épisodes météorologiques de gel, afin de ne pas compromettre les qualités techniques de l'exécution. Les crédits d'engagements pour certaines réfections seront bien entendu portés à la connaissance de la commission appropriée.

## **4. Propositions de l'Exécutif**

### **4.1 D 11-2020P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire**

Le président donne lecture du dispositif de la délibération et invite Conseil à procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté à l'**unanimité des votants (10)**.

**M. JEMMELY** précise qu'il s'agit là, comme chaque année (*NdR : PV Cm 10.12.19 / D 14-2019 / CHF 500'000.--*), d'une écriture préconisée par la Commission des finances, visant à utiliser les bénéfices budgétaires pour des amortissements, plutôt



que pour augmenter la fortune communale. Le montant en question est une estimation de la somme potentiellement atteignable.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le mardi 15 décembre 2020,

**À l'UNANIMITÉ des votants (10),**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs à la construction de la voirie ainsi qu'à la rénovation des bâtiments de la mairie et de l'ancienne école de Sézegnin pour un montant de Fr. 200'000.-.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de Fr. 200'000.-.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

**4.2 D 12-2020P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 230'000.- pour la réfection de tronçons routiers**

Le président donne lecture du dispositif de la délibération et invite Conseil à procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté à l'**unanimité des votants (10)**.

**M. MENETREY** donne lecture du rapport de la commission travaux sur ce sujet qui, en conclusions, recommande d'approuver la délibération.

**M. GARDI** précise qu'il s'agit de stabiliser deux tronçons de voiries cyclables, joignant les deux villages de la commune, afin d'en empêcher la détérioration par le passage de véhicules plus lourds.

**Mme DÖRFLIGER** s'interroge sur les risques d'augmentation du trafic qu'induirait la stabilisation de ces tronçons ; **M. GARDI** relativise en indiquant qu'effectivement ces risques existent, mais que les deux sections concernées sont réservées aux bordiers, comme l'indiquent les panneaux de signalisation placés à cet effet. Il s'agira peut-être de prévoir des contrôles plus fréquents.



Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le mardi 15 décembre 2020,

**À l'UNANIMITÉ des votants (10),**

**DÉCIDE**

1. De procéder à la stabilisation du chemin des Sables,
2. De procéder à la stabilisation de la route des Allues depuis l'intersection avec le chemin des Sables jusqu'à l'intersection avec le chemin du Vanoeuf, ainsi qu'à la stabilisation du haut du chemin du Vanoeuf,
3. D'ouvrir à cet effet, au Maire, un crédit d'engagement de Fr. 230'000.-,
4. De financer cette dépense par les fonds propres de la commune,
5. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
6. D'amortir cette dépense au moyen de 20 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

## **5. Décision des communes genevoises sujette à opposition**

Le président rappelle brièvement le principe de fonctionnement de ces décisions proposées par l'ACG, ainsi que le mécanisme d'opposition par les communes.

Il résume ensuite la proposition concernée qui, en substance, attribue une somme d'investissement de Fr. 1'000'000.- aux communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex pour l'acquisition d'une halle de curling.

Aucune question ou remarque n'étant soulevée,

Sur proposition du président du Conseil, le Conseil municipal réuni en séance ordinaire le 15 décembre 2020,

**Par 7 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (10),**

**ACCEPTÉ**

1. La décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution d'une somme d'investissement de Fr. 1'000'000.- aux communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex pour l'acquisition d'une halle de curling.



## 6. Proposition de motions et de résolutions

Néant

## 7. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021

Les dates telles que proposées à l'ordre du jour sont retenues :

- Mardi 9 février 2021 à 20h00
- Mardi 23 mars 2021 à 20h00
- Lundi 10 mai 2021 à 18h30 (comptes)
- Mardi 22 juin 2021 à 20h00

## 8. Communication des commissions

### 8.1 Commission ad hoc plan directeur

**M. HUTIN** rapporte qu'une séance de commission a récemment eu lieu à l'appui du dernier document élaboré par le bureau MAYOR, comportant une liste de remarques à mentionner sur le plan directeur, dont le statut de la Gravière MAURY. Une prochaine commission avec le bureau d'ingénieur aura lieu dans les locaux de la commune en janvier ou février prochain, date à déterminer.

### 8.2 Commission environnement

**Mme ZIELAZEK** rapporte l'organisation d'une sortie « nature » pour l'année prochaine, d'un atelier de sensibilisation à la réduction des déchets, ainsi que des discussions actives pour favoriser la transition vers les énergies vertes, incluant la possibilité de placer des panneaux solaires sur la toiture des écoles.

## 9. Communication des dates des prochaines séances de commissions

- |   |                          |             |
|---|--------------------------|-------------|
| ▪ Commission finances                         |                          | à fixer     |
| ▪ Commission environnement :                  | 20 janvier 2021          | à confirmer |
| ▪ Commission économie et agriculture :        | 18 janvier 2021          | à 18h30     |
| ▪ Commission sociale :                        | 21 janvier 2021          | à 20h00     |
| ▪ Commission aménagement et travaux :         |                          | à fixer     |
| ▪ Commission ad hoc plan directeur communal : | 25 janv. ou 2 févr. 2021 | à confirmer |
| ▪ Commission ad hoc terrains Portier :        |                          | en suspens  |
| ▪ Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA : |                          | en suspens  |



## 10. Questions et divers

**10.1** Mme ZIELAZEK souhaite revenir sur la question du bus scolaire où une solution lui semble nécessaire pour cette prestation. **Mmes MERMOUD et CRUCHON** confirment que le sujet a été discuté en commission sociale, bien que seules quatre familles soient concernées ; la réouverture d'une telle prestation représenterait un coût disproportionné par rapport à l'enjeu. Toutefois, le sujet sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine commission.

**10.2** M. HUTIN souhaite féliciter l'Exécutif pour les travaux d'élagage et de nettoyage forestiers qui ont été réalisés à proximité de la douane de Sézegnin, le long des bords de la Laire.

Par ailleurs, il demande si des dispositions ont été prises pour pallier la situation sur la parcelle située en face du reposoir (*NdR : PV Cm 10.11.20/ p. 10/ point 9.4*).

**M. JEMMELY** confirme que l'Exécutif reprendra l'ensemble de ces dossiers en suspens, avec l'appui des services cantonaux qui disposeraient désormais de deux fonctionnaires supplémentaires spécialement affectés à cette problématique.

**10.3** M. JEMMELY invite les personnes présentes à rester en fin de séance pour un moment de convivialité autour du thème de l'Escalade qui, cette année, se traduira par une petite marmite individuelle.

---

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,**  
après avoir adressé aux personnes présentes ses meilleurs vœux pour les fêtes de Noël,

**Le président du Conseil clôt la séance à 21 h 32.**

---

**Un conseiller**

**Le secrétaire**

**Le président du Conseil**